

Objet

Certains tapis produits sur machine à touffeter

1. Le présent avis vous informe que la nouvelle enquête, ouverte le 14 juillet 1997, en vertu de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* concernant certains tapis produits sur machine à touffeter, originaires ou exportés des États-Unis d'Amérique, a pris fin le 31 décembre 1997.
2. La nouvelle enquête sur les valeurs normales avait été entreprise par le Ministère dans le cadre de l'exécution des conclusions rendues par le Tribunal canadien du commerce extérieur le 21 avril 1992 et le 21 avril 1997. Les marchandises en cause sont correctement classées sous les numéros de classement 5703.20.10.00, 5703.30.10.10, 5703.30.10.20 et 5703.90.10.00 du Système harmonisé.
3. Le 1^{er} janvier 1998, nous avons informé tous les exportateurs connus des nouvelles valeurs normales établies. Ces dernières s'appliquent aux marchandises en cause dédouanées par Revenu Canada à partir de cette date.
4. Nous rappelons aux importateurs qu'il leur incombe de calculer et de déclarer les droits antidumping dont ils sont redevables. Si les importateurs ont recours aux services d'un courtier en douane pour dédouaner les importations, ils devraient informer la firme de courtage que les marchandises sont assujetties à des mesures antidumping et lui fournir les renseignements nécessaires au dédouanement des marchandises visées.
5. Advenant que l'importateur n'approuve pas les décisions prises à l'égard des importations de marchandises, il peut présenter une demande de révision au Directeur général de la Direction des droits antidumping et compensateurs. Ces demandes doivent être reçues dans les 90 jours suivant la date de la décision, et doivent être présentées selon les modalités et la forme réglementaire décrites dans le *Mémorandum D14-1-3, Procédures pour interjeter un appel ou présenter une demande de révision relativement à des marchandises en vertu de la Loi sur les mesures spéciales d'importation*.
6. Toute question concernant ce qui précède doit être adressée à :

M. Jackson
Revenu Canada
Direction des droits antidumping et compensateurs
191, avenue Laurier Ouest
Ottawa ON K1A 0L5

Téléphone : (613) 954-7170

Télécopieur : (613) 954-2510